

**Projets d'arrêtés-cadres portant délimitation des zones d'alertes
et définissant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau
du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 sur les périmètres des bassins versants situés sur
les départements de la Charente, Haute-Vienne et Dordogne pour faire face à
une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie**

Le projet d'arrêté-cadre définissant les zones d'alerte et les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017 est ouvert à la participation du public du **mercredi 22 février au mardi 14 mars 2017 inclus**.

Dans le cadre des articles L120-1 du code de l'environnement sont soumis à la disposition du public les documents suivants téléchargeables ci-dessous :

- note de présentation
- projet d'arrêté-cadre interdépartemental 2017 - périmètre OUGC Karst

Le public peut faire part de ses observations au plus tard jusqu'au **mardi 14 mars** à minuit.

- soit par voie postale à l'adresse suivante :
Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement Risques
43 rue du docteur Duroselle
16000 ANGOULEME CEDEX
- soit par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-arrete-cadre@charente.gouv.fr

A l'issue de la concertation et lors de la publication de la décision, la synthèse des observations du public et les motifs de la décision seront rendus publics pendant une durée de trois mois sur le site de l'État à l'adresse suivante :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Consultation-du-public>